



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 2 095 907
AU 3, AVENUE CALVIN

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac étudiera, le **21 mai 2024 à 19 heures**, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé sur le lot 2 095 907, au **3, avenue Calvin**, dans la zone H-314.

La demande présentée a pour but d'autoriser les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* :

- Une façade principale comprenant 42,88 % de revêtement extérieur en maçonnerie au lieu d'un minimum de 50 % pour un bâtiment principal adjacent à une rue publique;
- Une façade principale comprenant 2,73 % de superficie d'ouvertures et fenestration au lieu d'une proportion minimale de 25 % pour un bâtiment principal;
- Une cheminée en cour et marge avant alors que le règlement l'interdit;
- Un garage attenant mitoyen à 41,68 % au lieu d'une proportion minimale de 50 % d'un mur du bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiac, le 2 mai 2024

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques